

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 9 février 2015 à 19 h, à la salle du conseil sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 111, rue Sommerville, lequel est érigé sur le lot 1996375 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait, en cour avant, l'élargissement du plan de façade du garage, soit l'avant-corps, au delà du maximum prescrit de 3 mètres, passant de 5,25 mètres à un maximum de 9,2 mètres, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 868-5105.

DONNÉ à Montréal, ce vingt et unième jour de janvier deux mille quinze.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement